



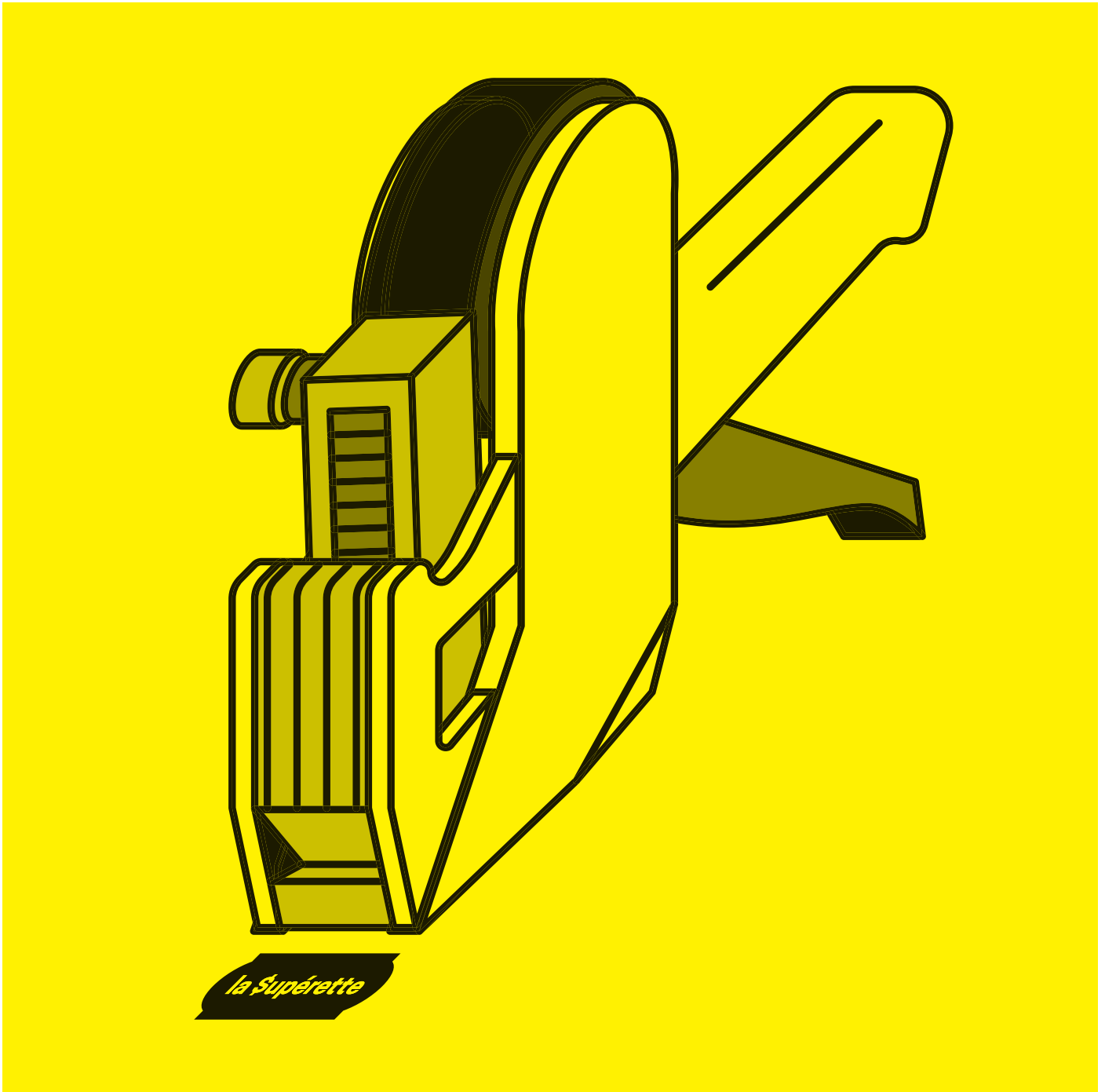
maison des arts
— centre d'art
contemporain
de malakoff —

maison des arts
105, avenue
du 12 février 1934
92240 malakoff

supérette
28, boulevard
stalingrad
92240 malakoff

renseignements
maisondesarts.
malakoff.fr
01 47 35 96 94
entrée libre

Ville de Malakoff



appel à résidence pour collectif d'artistes-auteur·rice·s

date limite de candidature : 23 octobre 2023
résidence entre avril et juillet 2024

le centre d'art

Le centre d'art contemporain de Malakoff déploie ses actions entre deux lieux : la maison des arts, lieu de diffusion, et la supérette, lieu d'expérimentation.

Laboratoire émetteur d'idées, d'utopies et de formes inédites, lieu de rencontre avec les auteur·rice·s, initiateur de débats et d'échanges sur les mutations de notre société, le centre d'art reste avant tout le lieu du projet de l'artiste. Il s'emploie, à ce titre, à leur donner les conditions favorables pour développer leur recherche, ainsi que la possibilité de produire et d'exposer. Le centre d'art est un lieu également de ressources et de soutien intellectuel, technique et administratif.

Depuis 2015, les réflexions du centre d'art portent sur deux axes de recherche particulier : la valorisation du statut des auteur·ice·s et la notion de travail collectif et la seconde réflexion autour des enjeux écoresponsables et des alternatives écologiques dans le secteur des arts visuels. L'observation tout comme l'application de ces recherches s'expriment dans les projets mis en œuvre sur les deux sites du centre d'art.

Le centre d'art est membre des réseaux TRAM, BLA! et Arts en résidence-réseau national.

programme en 2024...

« le centre d'art nourricier »

sur le site de la maison des arts et le site de la supérette.

Dans le prolongement de *Couper les fluides*, le centre d'art propose un projet au long cours, en lien avec la chartre du centre éco-responsable du lieu. Il réunira des artistes-auteur·rice·s devenant enseignant·e·s transmetteur·euse·s et dont la démarche artistique propose une multitude d'ateliers de pratique et de mise en avant de leurs savoir-faire. Toujours dans son attention à la transmission et au vivant, le centre d'art souhaite re-questionner, repenser et renouveler les modes de partage, dans la volonté de penser en commun, de s'alimenter ensemble, de se nourrir des savoirs et des ressources de chacun·e·s. En faisant écho à la programmation de *Couper les fluides*, le centre d'art s'appuie sur « l'agora », un outil de débat conçu par l'architecte Olivier Vadrot mais aussi sur des espaces communs de permaculture, pour se nourrir ensemble.



vue extérieure de la supérette © centre d'art contemporain de Malakoff

présentation de la supérette

« La supérette » a été mise à disposition par Paris-Habitat au profit de la ville de Malakoff pour son centre d'art le 5 décembre 2019. En accord avec ses partenaires*, le centre d'art a choisi d'y faire des résidences de jour pour collectifs d'auteur·rice·s – la forme collective étant peu soutenue par la politique culturelle actuelle en France – et d'y associer une programmation de soutien aux artistes-auteur·rice·s qui expérimentent des projets collaboratifs.

un lieu de rencontre

Dans un espace de près de 200 m² ouvert sur l'espace public, la supérette se situe dans un quartier construit au début des années 1960, au rez-de-chaussée de l'un des immeubles d'habitation. Le lieu et sa programmation sont en attention avec son environnement, ses habitant·e·s et ses usager·ère·s (associations, commerçant·e·s, gardien·ne·s d'immeubles), avec lequel·le·s l'équipe du centre d'art nourrit un dialogue qui se construit au fil du temps et des rencontres.

un lieu de réflexion

La supérette est un lieu propice à l'échange et à la collaboration avec de nouveaux·elles interlocuteur·rice·s. La programmation initiée à la supérette s'organise autour de multiples dispositifs : ateliers, discussions, lectures, tables rondes, arpentages, etc., autant de formats pouvant être saisis par le collectif en résidence, en co-construction avec l'équipe du centre d'art.

un lieu ressource

La fragilité de l'écosystème des arts visuels nécessite une attention particulière. La supérette répond à l'objectif d'être un lieu ressource pour les auteur·rice·s accueilli·e·s et plus largement pour les travailleur·se·s de l'art. Des temps de rencontres sont pensés sous la forme de discussions et de récits d'expériences qui permettent d'interroger les droits qui les concernent et la place des auteur·rice·s dans la société contemporaine. Cet axe traduit ce qui est au cœur du projet de la supérette : une approche consciente et éthique du travail artistique, pensant plus largement l'art comme possible vecteur de transformation sociale.

Cette résidence est rendue possible grâce au soutien de la DRAC Île-de-France – ministère de la Culture et de Paris Habitat.



vue extérieure de la supérette © centre d'art contemporain de Malakoff

présentation de la résidence

objectifs de la résidence

La résidence vise principalement à :

- soutenir un collectif* d'auteur-ric-e-s** ou un projet mené en collectif, dans leur(s) recherche(s).
- favoriser et faciliter de nouvelles rencontres, collaborations et échanges.
- accompagner un collectif d'auteur-ric-e-s souhaitant expérimenter un projet artistique, nécessitant l'usage et la pratique d'un lieu ouvert au public : il appartiendra au collectif de définir dans son projet, la manière dont iels souhaitent investir et habiter le lieu.
- résidence de **3 mois** entre avril et début juillet **2024**
(les dates pourront être adaptées en fonction de l'emploi du temps du collectif).

*Un collectif est un groupe d'auteur-ric-e-s travaillant ensemble. Ce groupe se définit selon ses recherches.

Il peut s'agir : d'association, de collaboration, de groupement d'auteur-ric-e-s autour d'un projet, etc.

**On entend par auteur-ric-e-s : artistes, chercheur-se-s, performeur-euse-s, chorégraphes, commissaires, philosophes, critiques, designers, architectes, médiateur-trice-s...
toute-s celles et ceux qui produisent de la pensée.

temps de recherche collaboratif

Le collectif lauréat sera accompagné par le-a chargé-e de la supérette au long de leur résidence, avec des temps réguliers d'échange autour de leur travail. Le collectif est libre d'organiser sa résidence comme iels le souhaitent. Il est rappelé qu'il s'agit d'une résidence de recherche et qu'aucune production d'œuvre n'est attendue dans le cadre de la résidence.

Il sera attendu de la part du collectif de :

- rendre visible la(eurs) recherche(s) en cours dans le lieu. Des outils et moyens de médiation et de communication seront à penser en lien avec le-a chargé-e de la supérette.
- donner à voir la recherche dans l'espace, produire des textes et participer à des temps de réflexion collectifs,
- investir le lieu et être attentif à la vie du quartier,
- proposer des temps de rencontre ouverts au public (à minima un temps au lancement et de restitution),
- envisager la rencontre avec une acteur-ric-e local-e au cours du projet, avec un niveau d'implication variable selon les objectifs de la collaboration. Des préconisations pourront être proposées par l'équipe du centre d'art à la suite du jury,
- réaliser un retour d'expérience de la résidence, produire un bilan et partager les perspectives des recherches menées.

Une **réunion de préparation en février 2024 (rémunérée)** sera organisée avec le collectif sélectionné afin de définir le déroulé de la résidence et les moyens d'accompagnement à mettre en œuvre par le centre d'art.

présentation de la résidence

honoraires et informations administratives

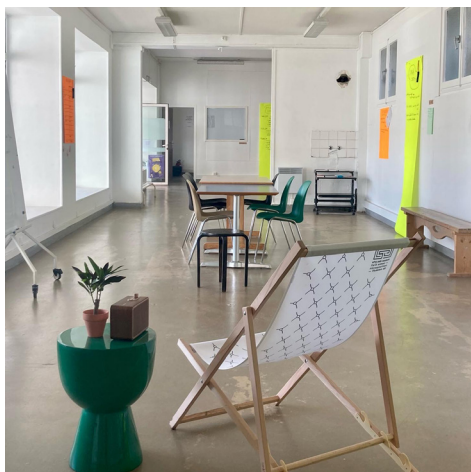
- le collectif lauréat percevra des honoraires de **12 000 € TTC**.
(versement de 4 000 € /TTC par mois).
- le collectif disposera d'un budget de **1 000 € TTC** destiné aux frais liés à la résidence (transports, locations, achats, etc). En fonction des besoins, certains achats pérennes à la supérette pourront être discutés avec le centre d'art et pris en charge (livres, petits matériels, mobiliers).
- une rémunération de **500 € TTC** est prévue dans le cadre de la demi-journée de travail en février (*date et horaires à définir avec le collectif*).
- chaque personne du collectif doit disposer d'un numéro de SIRET, d'un Kbis ou d'un numéro d'inscription à la Maison des artistes, l'URSSAF, l'Agessa ou une association reconnue d'utilité publique.
- une convention sera remise au collectif, qui précisera le cadre juridique et financier de la résidence.
- si le collectif le souhaite des ateliers avec du jeune public, dans le cadre des actions d'éducation artistique et culturelle menées par le centre d'art, pourront être organisés moyennement une rémunération complémentaire.

Une indemnisation de **150 € TTC** est prévue pour chaque collectif présenté au jury.

cadre de la résidence

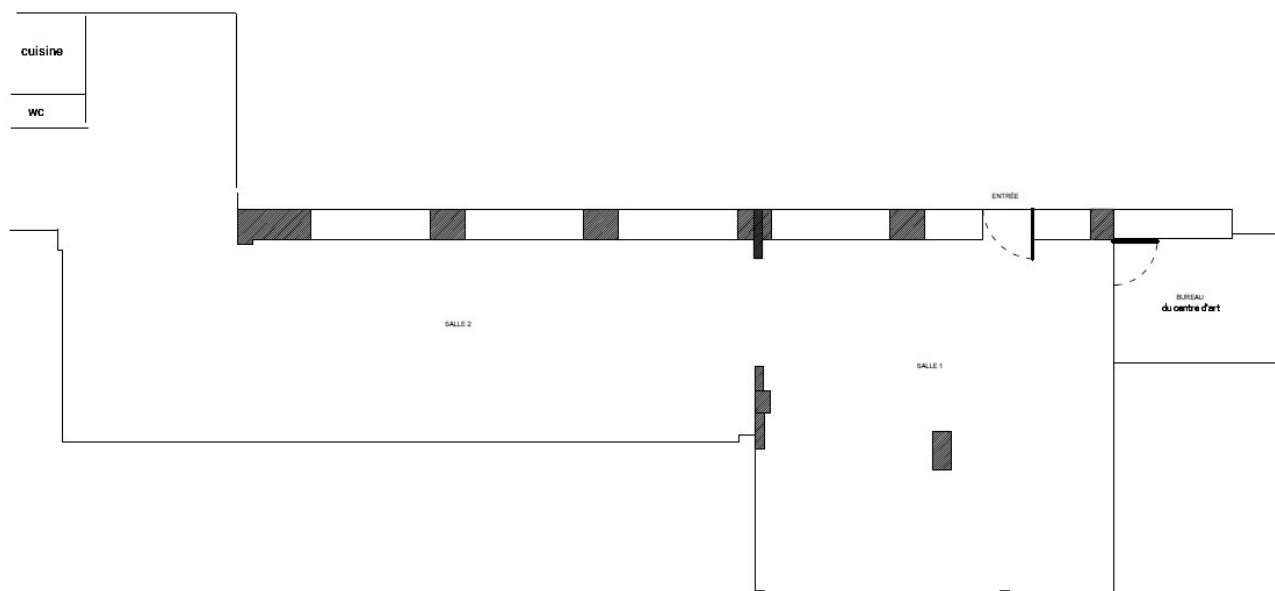
- un espace de 192 m² en rez-de-chaussée, au pied d'immeubles d'habitation, situé à 5 min du métro de ligne 13.
- une cuisine avec frigo, évier, rangement et vaisselle, mobilier (tables, chaises, canapés, rangements).
- un espace de stockage en sous sol, de 69 m² (accessible uniquement par l'équipe du centre d'art)
- un espace d'atelier avec du bois, des outils, petits matériels mis à disposition du collectif. Les services techniques de la ville et d'autres partenaires malakoffiots peuvent mettre à disposition des moyens (matériels, sonos, véhicules, etc).

La résidence ne dispose pas de logement sur site.
Une solution d'hébergement à proximité peut être envisagée uniquement si la demande est exprimée dans la candidature.



espace de travail du collectif la buse à la supérette, 2022
©centre d'art contemporain de Malakoff

plan de la supérette



plan de la supérette ©centre d'art contemporain de Malakoff



vue intérieur de la supérette ©centre d'art contemporain de Malakoff



vue extérieure de la supérette ©centre d'art contemporain de Malakoff

processus de sélection

le dossier

Les dossiers sont à adresser en français uniquement par mail à l'adresse suivante : maisondesarts@ville-malakoff.fr, **avant le 23 octobre à midi (12h)**.

Toute candidature devra comporter les éléments ci-dessous en format PDF (poids maximum de l'ensemble : 7 Mo) :

- un dossier représentatif du travail et des recherches menées par le collectif et les projets réalisés.
- la liste de ses membres, comprenant les coordonnées complètes des membres du collectif (adresse, e-mail, téléphone), date de naissance, lieu de vie actuel.
- une réponse sera adressée aux candidat·e·s d'ici le 9 novembre 2023. Les candidats présélectionnés disposeront de 1 mois pour préparer une note d'intention de leur résidence.

le jury

- la présentation devant le jury aura lieu le **13 décembre 2023** au matin (*heure de passage communiquées au moment de la sélection*). Le collectif présentera une note d'intention de leur(s) recherche(s), le projet envisagé sur trois mois, ainsi que la façon dont iels prévoient d'occuper et faire usage du lieu.
- l'équipe du centre d'art sera disponible en amont pour apporter des précisions (par mail ou par téléphone) aux collectifs sur le déroulé du jury ou concernant la résidence.
- chaque collectif disposera de 20 minutes de présentation, qui seront suivies de 25 minutes d'échange avec le jury.
- le jury sera composé du maire adjoint en charge des affaires culturelles de la ville de Malakoff, de la DRAC Île-de-France, d'un·e représentant·e de Paris Habitat, de la directrice de la maison des arts, centre d'art contemporain de Malakoff, d'un·e professionnel·le invité·e, d'un·e membre du collectif de l'année précédente et de la chargée de la supérette.
- d'ici le lendemain, 14 décembre, les candidat·e·s seront averti·e·s des décisions du jury par téléphone, avec une réponse motivée concernant la décision du jury.

clôture des candidatures :
le 23 octobre midi (12h)

réponse 1^{ère} sélection :
9 novembre 2023

présentation devant jury :
13 décembre 2023
réponse le lendemain

réunion de préparation :
février 2024

date de la résidence :
3 mois de résidence à répartir
entre avril et juillet 2024
(à définir avec le collectif)

**séance de retour d'expérience
avec l'équipe du centre d'art :**
entre juillet et septembre 2024

paris habitat

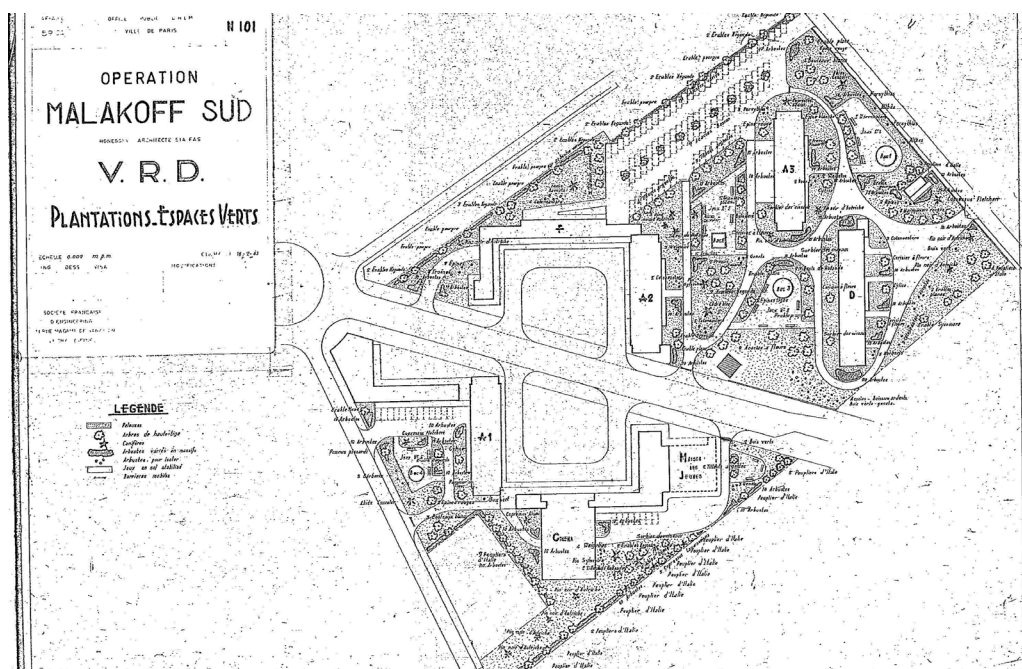
Avec plus de 123 000 logements, Paris Habitat est un acteur majeur du logement social à Paris et en proche banlieue. Grâce au soutien de la ville de Paris, les équipes de Paris Habitat mettent en œuvre leurs compétences et savoir-faire pour développer l'offre de logements sociaux et offrir une réelle qualité de service aux locataires. Construire, loger, réhabiliter, renouveler les territoires, attribuer des logements, assurer un cadre de vie agréable, animer la vie locale sont autant de missions qui placent Paris Habitat au cœur des problématiques sociales et urbaines actuelles.

Paris Habitat est propriétaire de 591 logements construits en 1962 par l'architecte Denis Honneger dans une opération appelé « Malakoff Sud ». Cet ensemble immobilier est composé de deux îlots d'habitation distincts, l'un, communément appelé par ses habitant-e-s, « côté rue », longe le boulevard de Stalingrad au 21 et au 28 (320 logements / 6 halls) et comprenant, en pied d'immeuble, l'ensemble des locaux commerciaux et associatifs. L'autre îlot, communément appelé par les habitants « côté jardin », est situé en contrebas du boulevard, le long de contre allées arborées aux 33 et 35 de la rue Paul Vaillant Couturier (272 logements / 6 halls).

Ces deux ensembles d'immeubles, bien que construits simultanément (entre 1962 et 1967), n'ont pas, du fait de leur situations géographiques et urbaines distinctes, les mêmes problématiques d'usage et de vie quotidienne pour habitant-e-s.

Paris Habitat est un bailleur social principalement parisien soucieux d'apporter une qualité et un cadre de vie agréable à ses locataires. Favorisant et soutenant les initiatives associatives et collectives sur ses résidences, le bailleur imagine et accompagne des projets culturels innovants pour répondre aux enjeux qui se posent sur ses sites.

Le bailleur social accompagne étroitement l'activité commerciale et associative, soucieux de maintenir une activité dans ses locaux dont l'attractivité reste fragile. On trouve une vingtaine de commerces et d'associations sous les coursives. Depuis plusieurs années, Paris Habitat soutient l'animation locale, favorise la rencontre entre les locataires par le biais d'associations implantées sur le site, et plus particulièrement « deuxième groupe d'intervention » dont l'atelier de curiosité urbaine est situé au 21 ter, boulevard de Stalingrad.



informations pratiques



métro



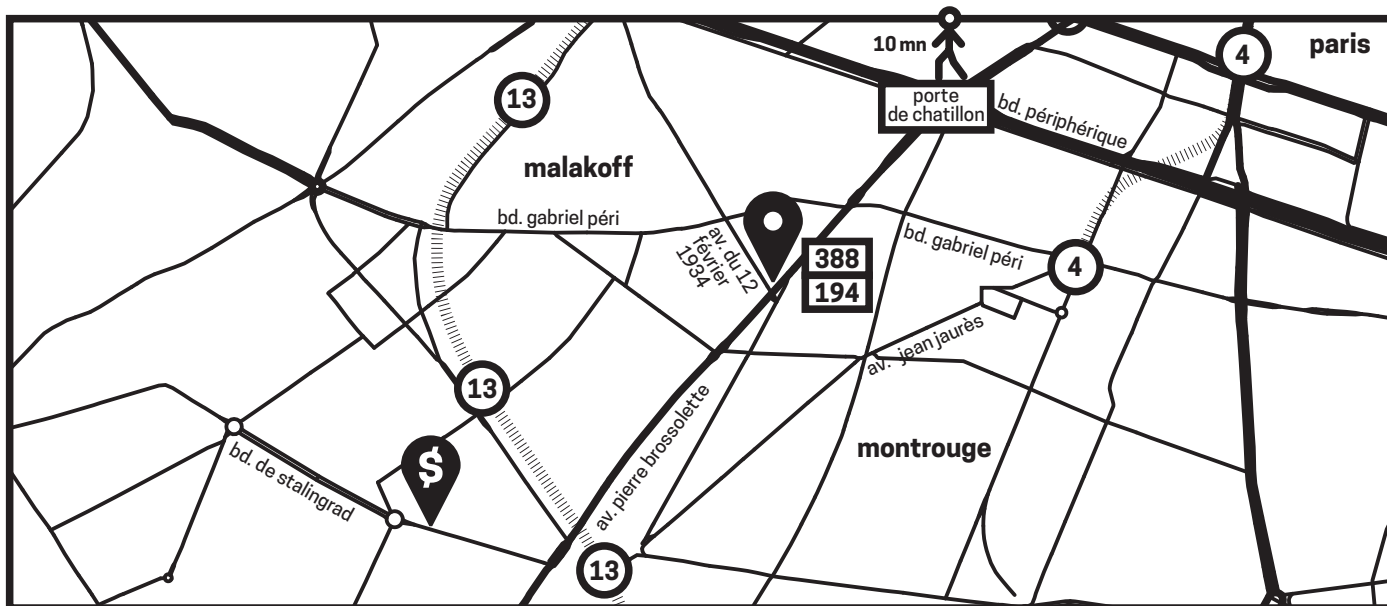
bus



la maison
des arts



la Supérette



accès

maison des arts

105, avenue du 12 février 1934
92240 Malakoff

métro ligne 13

Station Malakoff - Plateau
de Vanves.

métro ligne 4

Mairie de Montrouge

supérette

28 bd. stalingrad
92240 Malakoff

métro ligne 13

Station Etienne Dolet

Station Châtillon Montrouge

contacts

directrice

aude cartier

pôle projets hors-les-murs
et la supérette

juliette giovannoni

administration
et production

clara zaragoza

pôle médiation
et éducation artistique

julie esmaelipour

accueil et médiation le week-end
muntasir koodruth

graphisme : The Shelf Company

partenaires

La maison des arts - la supérette, centre d'art contemporain de Malakoff bénéficie du soutien de la DRAC Île-de-France, Ministère de la Culture et de la Communication, du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et du Conseil régional d'Île-de-France.

La maison des arts - la supérette, centre d'art contemporain de Malakoff fait partie des réseaux TRAM, BLA! et Arts en Résidence.

Les résidences à la supérette sont rendues possibles grâce au soutien de la DRAC Île-de-France et Paris Habitat.

maisondesarts.malakoff.fr

maisondesarts@ville-malakoff.fr

01 47 35 96 94